



****Arrêté N° 2026-02****

Nous, Jean-Michel DESSE, Maire de la Commune de Vieille-Chapelle, sise 103 Rue de la Place, 62136 VIEILLE-CHAPELLE.

VU :

- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- La loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2215-21,
- Le Code de la Route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,
- L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-8^{ème} Partie - Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

CONSIDÉRANT la demande de la Société EIFFAGE VERQUIN RD 937, 62131 VERQUIN pour le compte d'ENEDIS

CONSIDÉRANT que pour permettre le changement de poteau EDF suite à l'incendie au 96 Rue de la Place, 62136 VIEILLE-CHAPELLE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de prendre toutes dispositions propres afin d'éviter tout accident ou incident sur le territoire de la commune de VIEILLE CHAPELLE.

ARRETONS :

Article 1^{er} : Du Mercredi 04/02/2025 au Mercredi 11/02/2025 inclus, la circulation sera alternée dans les deux sens de circulation sur les routes communales en fonction des travaux à réaliser.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, tout dépassement sera interdit et interdiction de stationner aux abords de chantier.

Article 3 : L'alternance de circulation sera réglée par des ouvriers munis que piquets mobiles ou au moyen de feux tricolores.

Article 4 : A l'approche de chaque route ainsi que sur le chantier même, la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune

Article 6 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant la durée de l'occupation temporaire.

Article 7 : Conformément à l'article R421-1 et suivants du code de la Justice Administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. le Secrétaire de Mairie de la Commune de Vieille-Chapelle
- M. Le Sous-Préfet de Béthune,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de La Couture et Laventie
- M. Hazebrouck Mickael, Responsable Secteur Cambrin
- La Société EIFFAGE représentée par M. LANDRY Rémy

A
Le 29 JAN. 2026
Le Maire
Jean-Michel DESSE



29 JAN. 2026

29 JAN. 2026



Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 062-216208512-20260129-AMC202602-AU

N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☒

Nom : LANDRY Prénom : REMY
Dénomination : EIFFAGE VERQUIN Représenté par : Beeuwsaert Johann
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route Départementale 937
Code postal 62131 Localité : Verquin Pays :
Téléphone 06.63.53.19.43 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : remy.landry@eiffage.com @

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération ☐ En agglomération ☐
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 96 RUE MARSY
Code postal 62136 Localité : VIELLE CHAPELLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : CHANGEMENT DU POTEAU ENEDIS
Date prévue de début des travaux : 04/02/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : Date de début de réglementation
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 062-216208512-20260129-AMC202602-AU

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

STATIONNEMENT INTERDIT DU 13 AU 27 RUE DU CIMETIERE

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : VERQUIN 29/01/2026

Nom : Landry Prénom : REMY Qualité : conducteur de travaux